

## Après le BTS

### Insertion dans la vie professionnelle

Les titulaires du BTS « Collaborateur Juriste Notarial » exercent principalement leur activité professionnelle au sein d'offices notariaux.

Les profils sont divers ; les postes variés et évolutifs : par exemple : assistant notarial, assistant juridique, formaliste, négociateur immobilier...

Il est également possible d'intégrer des organisations liées ou non au notariat comme :

Service de l'état civil, Service de l'urbanisme d'une collectivité territoriale, Service de la publicité foncière, syndic immobilier, cabinet d'avocat, agence immobilière, service de succession des banques, etc.

## Poursuites d'études

Licence PRO « Métiers du notariat », « Généalogie », « Comptable taxateur », « Métiers de l'immobilier », « Activités juridiques », « gestion de patrimoine » etc.

Licence GENERALE : L1, L2 ou L3 de droit ou autre

Concours administratifs

## Le + de L'EREA

La richesse de l'EREA repose sur la diversité des étudiants intégrant la section : **des étudiants handicapés moteurs** dans le cadre d'un suivi individualisé scolaire et thérapeutique **et des étudiants valides.**

**15 étudiants maximum par classe.**

Chaque étudiant a son poste de travail connecté au réseau de la section et équipé d'un logiciel professionnel.

Une 2<sup>ème</sup> année possible en **apprentissage**

## Accès

### Par la route

Autoroute A13 – Paris Ouest  
Sortie Versailles Nord/Vaucresson

### Par le train + bus

Gare de Paris Saint-Lazare  
Direction Saint Nom la Bretèche  
Descendre à la Gare de Vaucresson  
Sur la place de la gare prendre le bus N° 9  
Direction « Gare de Garches »  
Descendre à : « Lycée Toulouse-Lautrec »



# BTS Collaborateur Juriste Notarial



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

131 avenue de la Celle  
Saint-Cloud  
92420 VAUCRESSON

01 47 01 09 18

[ce.0921935d@ac-versailles.fr](mailto:ce.0921935d@ac-versailles.fr)

[www.lyc-erea-toulouse-lautrec-vaucresson.ac-versailles.fr](http://www.lyc-erea-toulouse-lautrec-vaucresson.ac-versailles.fr)

**Tu es lycéen-ne et tu cherches une formation ?**

**Tu es étudiant-e et tu souhaites te réorienter ?**

**Tu te demandes ce que tu vas faire comme métier ?**

**Tu as l'esprit curieux, tu aimes le contact avec les autres, tu veux te sentir utile...**

**Alors tu es certainement fait pour travailler dans le notariat !**

Le BTS « collaborateur juriste notarial » est une formation en deux ans qui permet aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles en droit de la famille, en droit immobilier et de l'entreprise.

<b>Enseignement général :</b> Culture générale Anglais	<b>6 h.</b>
<b>Enseignements de spécialité :</b> Accompagnement du client selon les règles déontologiques Conduite d'un dossier en droit des personnes, de la famille et du patrimoine familial Conduite d'un dossier en droit des biens dans le domaine de l'immobilier ou de l'entreprise Éléments fondamentaux du droit et environnement de l'activité notariale	<b>24 h.</b>

## Qualités attendues

Le métier de collaborateur juriste notarial est en pleine mutation et requiert des aptitudes et qualités diverses qui seront nécessaires tout au long des deux années de formation et lors des insertions dans les offices.



**Le sens de l'écoute**  
**Le sens de l'organisation**  
**La rigueur**  
**La discrétion**  
**L'autonomie**  
**La curiosité**  
**L'esprit d'équipe**  
**Le sens de l'initiative**  
**Le respect des règles**  
**L'intérêt pour le numérique**

## Stages

Le stage **obligatoire** en milieu professionnel se déroule au sein d'un ou de plusieurs offices notariaux

Il est d'une durée de **12 semaines** à temps plein réparties sur l'ensemble de la formation.

Un stage à l'étranger d'une durée **maximum de 8 semaines**, est possible dans un pays inscrit sur la liste fournie par la profession

Ce stage peut être complété par **deux semaines au plus d'observation** auprès d'une ou deux organisation(s) partenaire(s) d'un office notarial (cabinet de généalogie, service de l'état-civil, service de l'urbanisme, service de la publicité foncière, etc)

L'étudiant doit respecter au cours de ce stage les **règles d'éthique et de déontologie**, mais aussi la **règlementation** régissant le notariat.